

<https://www.tendanceouest.com/actualite-424707-herouville-saint-clair-qui-pour-remunerer...>

🕒 2 min read

Hérouville-Saint-Clair. Qui pour rémunérer les accompagnants des élèves en situation de handicap ?

"L'Etat ne respecte pas la loi Vial du 27 mai 2024 lui imposant de prendre à sa charge le financement" des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap). C'est par ces mots que l'association du Rassemblement citoyen pour Hérouville dénonce l'épineuse problématique des AESH sur le territoire. En effet, la loi Vial prévoit leur financement complet par l'Etat sur les temps périscolaires (cantine et garderie), mais la mise en pratique se fait attendre.

"On ne pouvait pas accepter son fils"

"Chez nous on a quatre enfants qui requièrent un accompagnant à 100%", explique la directrice périscolaire de l'école Gringoire à Hérouville-Saint-Clair, Dina Mirkhosravi. Avant cette loi, la mairie prenait en charge les AESH, mais depuis, elle s'est retirée, l'Etat étant censé rendre le relais. Un collectif de directeurs d'établissements a rencontré la directrice d'académie vendredi 13 décembre, pour tenter d'obtenir des réponses. "En novembre, une maman nous a confié son fils, mais on a dû lui dire qu'on ne pouvait pas l'accepter et la maman a été obligée de ne pas aller travailler. On lui a promis qu'on essayait de trouver une solution assez rapidement."

Baptiste Choque, directeur adjoint périscolaire dans la même école, estime que c'est aussi du "temps perdu tous ces rendez-vous, toutes ces réunions, ces lettres... On ne va pas dire qu'on a gagné la cause, mais ça commence doucement à porter ses fruits". Il ajoute qu'au-delà de l'aspect bureaucratique, il y a "l'aspect au cas par cas, sur le terrain". La solution étudiée aujourd'hui est une convention entre l'Etat et la collectivité pour

partager le financement. *"Mais ce ne sera pas mis en place avant la prochaine rentrée scolaire."*

Cinq enfants sont en attente

La Direction des services de l'Education nationale (DSDEN) du Calvados indique de son côté que 23 élèves ont une notification d'accompagnement pour le temps de cantine sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair. Dix-huit bénéficient d'un accompagnement assuré par sept AESH, tandis que cinq enfants se retrouvent en attente, *"parce que la DSDEN recherche des AESH"*. Ce lundi 16 décembre, deux nouveaux AESH ont justement pris leurs fonctions.

Generated with Reader Mode